



NOTE D'INFORMATION

23 AVR. 2024

N° 08/2024

RELATIVE AU DEROULEMENT DES EXAMENS

Il est rappelé à tous les étudiants, de se conformer aux consignes générales suivantes:

1. Le respect des instructions des enseignants surveillants.
2. Le port du badge est obligatoire.
3. La présence des étudiants en salle d'examen est obligatoire 15 minutes avant le début de chaque épreuve .
4. Chaque étudiant(e) doit présenter sa carte d'étudiant (sinon une pièce d'identité accompagnée par le certificat de scolarité) lors de chaque examen.
5. L'étudiant n'est autorisé à quitter la salle d'examen avant la demi-heure qui suit le début de l'épreuve.
6. Les étudiants en retard d'une demi-heure ou plus ne peuvent être admis aux salles d'examens .
7. L'usage du téléphone portable et autres moyens de communication est strictement interdit.
8. Le téléphone de l'étudiant(e) ainsi que la Smartwatch doivent être éteints, rangés et déposés sur l'estrade.
9. La présence des documents à proximité de l'étudiant est strictement interdite.
10. L'échange du matériel de composition (stylo, correcteur, calculatrice etc ...) entre étudiants est strictement interdit.
11. Il est strictement interdit aux étudiants de rester dans les couloirs ou devant les salles des examens .